



COMITÉ SYNDICAL DU 20 DÉCEMBRE 2023

ZOOM SUR...

26/02/2024



Le dernier Comité syndical de l'année, présidé par Daniel FRÉCHET, s'est tenu le 20 décembre dans l'hémicycle du Département du Loiret.

Sur le plan institutionnel, on relèvera l'accueil favorable réservé à la demande d'adhésion d'Orléans Métropole.



L'occasion également d'actualiser la liste des membres et de souhaiter la bienvenue aux nouveaux délégué.e.s des Départements de Haute-Vienne et de Maine-et-Loire, ainsi que des EPCI Nivernais Bourbonnais et Portes du Berry.

Pour la partie financière, on retiendra le vote à l'unanimité du budget primitif dans le droit fil des propositions formulées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires d'octobre dernier.

S'agissant du volet opérationnel, on notera plus particulièrement des points d'information ou décisions en lien avec l'exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest, la mise en oeuvre du PAIC, l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, l'aménagement et la gestion des eaux ainsi que la stimulation de la recherche.

VOTE DU BUDGET 2024

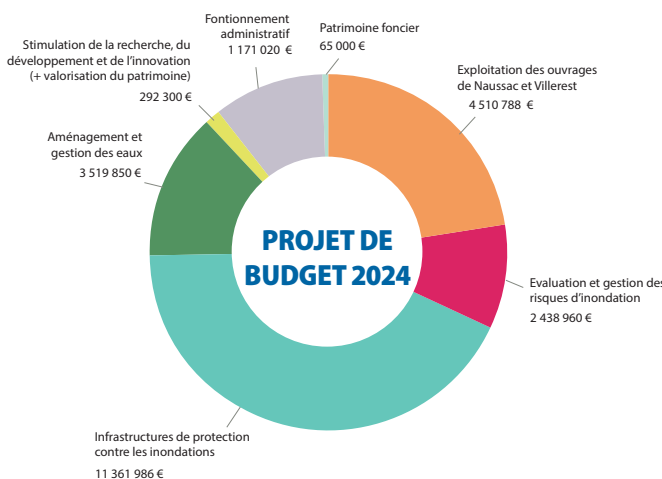
Alors que le dérèglement climatique fait peser de lourdes incertitudes sur la ressource en eau et que le transfert de la gestion des digues domaniales de l'Etat vers les collectivités devient effectif au 28 janvier 2024, les délégué.e.s ont relevé les fortes contraintes s'exerçant durablement sur le budget.

Cette année encore, 4 objectifs ont été retenus : assurer le respect des engagements sous-crits ; **permettre la réalisation d'interventions présentant une utilité avérée**, voire un caractère indispensable à l'échelle du bassin fluvial, pour la gestion de l'eau et des risques naturels associés (sécheresse, inondation) ; maîtriser le montant total des contributions des collectivités et celui de la redevance pour

soutien d'étiage ; poursuivre le rééquilibrage entre Départements et Régions, d'une part, et Intercommunalités, d'autre part.

Dans ce contexte, le Comité syndical a approuvé le budget 2024. **N'entraînant pas d'augmentation du montant total des contributions des collectivités pour la 17^{ème} année consécutive**, intégrant les incertitudes de cofinancement de l'Europe, de l'Etat et de l'Agence de l'eau, il s'appuiera sur un budget principal et deux budgets annexes, consacrés aux volets « Exploitation des ouvrages » et « Infrastructures de protection contre les inondations ».

Il a été souligné que l'Etablissement, acteur amené à fédérer et renforcer les synergies entre les partenaires, devait profiter de l'opportunité qui lui est donnée en tant qu'opérateur de bassin, pour **consolider et pérenniser un modèle économique** issu de 40 ans d'histoire. Ainsi, l'année 2024 devra permettre de **lancer les premières analyses financières et études organisationnelles qui consolideront à terme son modèle et son offre de services vis-à-vis de l'ensemble de ses collectivités membres** (Régions, Départements, EPCI).



GESTION INTÉGRÉE DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

A quelques semaines de l'échéance du 28 janvier 2024, le Comité syndical a souhaité rappeler le chemin parcouru depuis la mission d'appui technique aux collectivités propriétaires de digues (2011), à l'analyse d'opportunité et de faisabilité d'un PAIC (2015) qui a permis la co-construction de ce dernier pour la gestion déléguée des infrastructures de protection contre les inondations approuvé en 2021.

Xavier DUPONT, Vice-Président de l'Etablissement, missionné sur le transfert des digues, a présenté l'état d'avancement de signatures de conventions de fonctionnement entre l'Etablissement et les EPCI concernés par les plateformes d'Angers, Tours, Blois et Orléans. Celles des plateformes de Vichy et Nevers devraient intervenir courant de l'année 2024. Il a rappelé que les avancées soulevaient également des défis, notamment en termes de financement – malgré une soule de 33 M€ et la possibilité d'un recours au fonds Barnier, le reste à charge restant encore trop lourd à porter pour les EPCI –,

de coordination des travaux et de gestion de crise. En parallèle, des conventions de mise à disposition des digues domaniales aux collectivités ont été préparées par les services de l'Etat à l'échelle de chacune des 6 plateformes. Cependant, des difficultés persistent, notamment en raison de retards dans la transmission des données techniques et des ouvrages non conformes remis aux collectivités, entraînant des incertitudes financières et des appels à un accompagnement renforcé de l'Etat en particulier en matière de gestion de crise. Le Président FRÉCHET signera dans les prochains mois avec l'Etat et les EPCI de ces 6 plateformes de proximité les conventions de mise à disposition des digues domaniales.

Dans ce contexte, l'ensemble des élu.e.s ont appelé à la **vigilance** et à la **collaboration** entre toutes les parties prenantes pour **garantir une gestion efficace et durable** de ces ouvrages de protection **sur l'ensemble du territoire**.



ORGANISATION DE LA GESTION DÉLÉGUÉE DES DIGUES

POINT D'INFORMATION SUR LE REMPLISSAGE DES RETENUES DE NAUSSAC ET VILLEREST

A l'occasion de la présentation du compte rendu de la commission des usagers tenue le 6 décembre dernier rappelant le rôle de cette dernière, les délégué.e.s ont été informés des taux de remplissage des 2 retenues, soit **100 % pour Villerest et 28 % pour Naussac**. Concernant ce faible taux, Daniel FRÉCHET a souligné les inquiétudes des acteurs locaux sur le plan agricole, sur la problématique d'approvisionnement en eau potable ainsi que sur les activités touristiques. Il a été rappelé que ce taux était identique à celui de l'an passé à la même période. Dans les projections positives, le remplissage pourrait atteindre 60 %.

Suivez quotidiennement le remplissage des retenues sur www.eptb-loire.fr/en-direct-des-barrages

Les élu.e.s ont relevé que l'Etablissement assurera en 2024 le rôle de structure porteuse de **10 SAGE** en phase de mise en oeuvre (Loire amont, Loire en



Rhône-Alpes, Haut-Allier, Allier aval, Sioule, Cher amont, Cher aval, Yèvre Auron, Val Dhuy Loiret et Loir). Concernant les **7 contrats territoriaux**, 6 sont en phase de mise en oeuvre (Concert'Eau, Haut-Allier, Eau Loir aval, Plaine alluviale de la Loire auvergnobourguignonne, Val d'Allier alluvial) et un sera prochainement instruit par les instances de cette dernière (Dhuy-Loiret). Un état d'avancement des procédures mettant également l'accent sur les actions menées en pleine synergie entre chacune d'entre elles, ainsi qu'une description de la programmation pour l'année 2024 ont été effectués en séance, avant approbation de ces dernières.

IMPLICATION DANS DES PROJETS DE RECHERCHE APPLIQUÉE

Dans le cadre de l'implication de l'Etablissement dans des projets de recherche-actions et plus particulièrement en lien avec son domaine d'intervention «*Aménagement et gestion des eaux*», le Comité syndical a pu prendre connaissance des 4 projets en cours.

- CAPRICE, programme de recherche initié par les CLE des SAGE Sioule et Allier aval, visant à mieux comprendre les nappes souterraines de la Chaîne des Puys, essentielles pour l'alimentation en eau potable (Cf. www.youtube.com/watch?v=crv6-l3qB_c&t). Les résultats permettront de définir un plan de gestion de cette ressource en eau.
- F-INDEX, méthode génétique mise au point par le CNRS en partenariat avec l'EP Loire permettant le suivi biologique des poissons et l'évaluation de l'efficacité de la restauration de la continuité écologique.

Testée sur 7 ouvrages sur le bassin fluvial avec des progrès significatifs, cette méthode nécessite des améliorations pour une utilisation plus étendue.

- Previo, projet d'intelligence artificielle de prévision des tensions pesant sur la ressource en eau tant sur le plan qualitatif que quantitatif dans un contexte de changement climatique, porté par la Région Centre-Val de Loire, en collaboration avec un consortium public-privé. Si ce projet était retenu, le territoire test serait celui du Cher aval. Aussi, en tant que structure porteuse du SAGE et maître d'ouvrage d'autres actions sur ce périmètre, l'Etablissement y apporte son soutien



notamment en lien avec l'étude HMUC Cher et pour vérifier l'opérationnalité et la répliquabilité sur d'autres sous-bassins sur lesquels il intervient pour traiter des problématiques similaires.

- PRICE, piloté par la DREAL Centre-Val de Loire et le BRGM permettant l'évaluation de l'impact des prélèvements proximaux sur les cours d'eau. Une seconde phase est envisagée afin de valider des résultats théoriques *via* des sites pilotes. Compte tenu des réponses techniques pouvant être apportées dans de nombreuses procédures portées par l'Etablissement et notamment dans le cadre du CT Concert'eau Cher, le Comité syndical a autorisé la signature d'une convention de recherche et développement avec le BRGM et une participation financière.